

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2017
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Deuxième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 17-459 en date du 5 septembre 2017 et le premier supplément au prospectus de base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-484 en date du 14 septembre 2017 (le "**Premier Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Le Deuxième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°17-604 le 20 novembre 2017, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du Premier Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Deuxième Supplément a pour objet :

- d'incorporer par référence l'Actualisation A.04 du Document de Référence 2016 de Crédit Agricole S.A. déposée auprès de l'AMF le 10 novembre 2017 ;
- de modifier en conséquence le "Résumé du Programme" et l'Annexe – "Résumé de l'Emission" du Modèle des Conditions Définitives en lien avec le Prospectus de Base ;
- de modifier les « Développements récents » et
- de modifier en conséquence le chapitre "Informations Générales".

Ce Deuxième Supplément est disponible sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 22 novembre 2017 17h00).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
RESUME DU PROGRAMME.....	3
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE.....	6
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....	9
DEVELOPPEMENTS RECENTS.....	12
INFORMATIONS GENERALES.....	13
RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT.....	14

RESUME DU PROGRAMME

1. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Élément B.12 de la section B intitulée "Émetteur et Garant" en page 12 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<p style="text-align: center;"><u>Informations financières sélectionnées du Garant</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">(Données consolidées en millions d'euros)</th> <th style="text-align: center;">01/01/2015 31/12/2015 (retraitées/ auditées)¹</th> <th style="text-align: center;">01/01/2016 31/12/2016 (auditées)</th> <th style="text-align: center;">01/01/2016 30/09/2016 (non auditées)</th> <th style="text-align: center;">01/01/2017 30/09/2017 (non auditées)</th> <th style="text-align: center;">Variation 9M 2016²/ 9M 2017³ (non auditées)</th> <th style="text-align: center;">Variation 9M 2016⁴/ 9M 2017⁵ (sous- jacent/non auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte de résultat</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td style="text-align: right;">17 194</td> <td style="text-align: right;">16 853</td> <td style="text-align: right;">12 275</td> <td style="text-align: right;">13 983</td> <td style="text-align: right;">13,9%</td> <td style="text-align: right;">7,9%</td> </tr> <tr> <td>Résultat brut d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">5 611</td> <td style="text-align: right;">5 159</td> <td style="text-align: right;">3 562</td> <td style="text-align: right;">5 047</td> <td style="text-align: right;">41,7%</td> <td style="text-align: right;">19,1%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td style="text-align: right;">3 971</td> <td style="text-align: right;">3 955</td> <td style="text-align: right;">3 566</td> <td style="text-align: right;">3 643</td> <td style="text-align: right;">2,2%</td> <td style="text-align: right;">34,7%</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe)</td> <td style="text-align: right;">3 516</td> <td style="text-align: right;">3 540</td> <td style="text-align: right;">3 249</td> <td style="text-align: right;">3 262</td> <td style="text-align: right;">0,4%</td> <td style="text-align: right;">36,6%</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">(Données consolidées en milliards d'euros)</th> <th style="text-align: center;">31/12/2015 (retraitées/auditées)⁶</th> <th style="text-align: center;">31/12/2016 (auditées)</th> <th style="text-align: center;">30/09/2017 (non auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total du Bilan</td> <td style="text-align: right;">1.529,3</td> <td style="text-align: right;">1.524,2</td> <td style="text-align: right;">1.559,3</td> </tr> <tr> <td>Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit</td> <td style="text-align: right;">698,2</td> <td style="text-align: right;">729,1</td> <td style="text-align: right;">740,8</td> </tr> <tr> <td>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</td> <td style="text-align: right;">645,2</td> <td style="text-align: right;">634,2</td> <td style="text-align: right;">669</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres (part du Groupe)</td> <td style="text-align: right;">53,8</td> <td style="text-align: right;">58,3</td> <td style="text-align: right;">58,0</td> </tr> <tr> <td>Total capitaux propres</td> <td style="text-align: right;">59,4</td> <td style="text-align: right;">63,9</td> <td style="text-align: right;">64,5</td> </tr> </tbody> </table>	(Données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015 31/12/2015 (retraitées/ auditées) ¹	01/01/2016 31/12/2016 (auditées)	01/01/2016 30/09/2016 (non auditées)	01/01/2017 30/09/2017 (non auditées)	Variation 9M 2016 ² / 9M 2017 ³ (non auditées)	Variation 9M 2016 ⁴ / 9M 2017 ⁵ (sous- jacent/non auditées)	Compte de résultat							Produit net bancaire	17 194	16 853	12 275	13 983	13,9%	7,9%	Résultat brut d'exploitation	5 611	5 159	3 562	5 047	41,7%	19,1%	Résultat net	3 971	3 955	3 566	3 643	2,2%	34,7%	Résultat net (Part du Groupe)	3 516	3 540	3 249	3 262	0,4%	36,6%	(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (retraitées/auditées) ⁶	31/12/2016 (auditées)	30/09/2017 (non auditées)	Total du Bilan	1.529,3	1.524,2	1.559,3	Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	698,2	729,1	740,8	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	645,2	634,2	669	Capitaux propres (part du Groupe)	53,8	58,3	58,0	Total capitaux propres	59,4	63,9	64,5
(Données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015 31/12/2015 (retraitées/ auditées) ¹	01/01/2016 31/12/2016 (auditées)	01/01/2016 30/09/2016 (non auditées)	01/01/2017 30/09/2017 (non auditées)	Variation 9M 2016 ² / 9M 2017 ³ (non auditées)	Variation 9M 2016 ⁴ / 9M 2017 ⁵ (sous- jacent/non auditées)																																																														
Compte de résultat																																																																				
Produit net bancaire	17 194	16 853	12 275	13 983	13,9%	7,9%																																																														
Résultat brut d'exploitation	5 611	5 159	3 562	5 047	41,7%	19,1%																																																														
Résultat net	3 971	3 955	3 566	3 643	2,2%	34,7%																																																														
Résultat net (Part du Groupe)	3 516	3 540	3 249	3 262	0,4%	36,6%																																																														
(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (retraitées/auditées) ⁶	31/12/2016 (auditées)	30/09/2017 (non auditées)																																																																	
Total du Bilan	1.529,3	1.524,2	1.559,3																																																																	
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	698,2	729,1	740,8																																																																	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	645,2	634,2	669																																																																	
Capitaux propres (part du Groupe)	53,8	58,3	58,0																																																																	
Total capitaux propres	59,4	63,9	64,5																																																																	

¹ Retraité de l'opération de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole S.A.

² 01/01/2016 – 30/09/2016

³ 01/01/2017 – 30/09/2017

⁴ 01/01/2016 – 30/09/2016 – Les informations au 30 septembre 2016 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (BPF/CR), de la plus-value VISA Europe (AHM), des soultes liability management (AHM), de l'opération Eureka (AHM), du liability management (LCL) et des provisions réseau LCL (BPF).

⁵ 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (BPF/LCL), de la provision épargne logement (BPF/CR), de la provision épargne logement (AHM), de l'ajustement du coût des passifs (BPF/CR), des soultes liability management (AHM), des coûts d'intégration de Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

⁶ Retraité de l'opération de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole S.A.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2015 (non audité)	31/12/2016 (non audité)	30/09/2017 (non audité)⁷
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,7 %	12,1 %	12,0%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	15,1 %	14,5%
Bâle 3 Ratio global phasé	20,3 %	20,1 %	18,9%

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2016, autres que celles décrites, le cas échéant dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé (y compris les informations incorporées par référence).

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 septembre 2017, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé (y compris les informations incorporées par référence).

2. Les "Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité " de l'Elément B.13 de la section B afférent au Garant Crédit Agricole S.A. en page 14 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés comme suit :

B.13	Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité	<p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Conformément à l'annonce faite le 12 septembre 2017, Crédit Agricole S.A. a annoncé, le 20 septembre 2017, la réalisation de la cession, par sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, d'une participation de 16,2 % dans la Banque Saudi Fransi qui a un impact positif de 17 points de base sur le ratio CET1 <i>fully-loaded</i> de Crédit Agricole S.A. et d'environ 5 points de base sur le ratio CET1 <i>fully-loaded</i> du Groupe Crédit Agricole.</p>
-------------	---	---

⁷ Incluant les impacts de l'intégration depuis le 3 juillet 2017 de Pioneer Investments dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale d'Amundi.

3. l'Elément B.17 de la section B en page 15 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant:	<p>Amundi Finance Emissions</p> <p>Sans objet. Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation de crédit dans le cadre du présent Prospectus de Base.</p> <p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A/Perspective positive/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1 »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable (« Issuer Rating of A1/Stable outlook »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p>
------	--	---

4. l'Elément B.19/B.17 de la section B en page 15 du Prospectus de Base est ajouté comme suit :

B.19/B.17	Principale activités du Garant :	Se reporter à l'Elément B.17 du résumé ci-dessus.
-----------	---	---

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 62 à 67 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Le "2. *En lien avec le Garant*" en page 62 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

« 2. En lien avec le Garant :

- (a) Les Document de Référence 2015, comprenant les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148, de même que l'ensemble de ses actualisations déposées auprès de l'AMF les 1^{er} avril 2016 sous le n° D. 16-0148-A01, 12 mai 2016 sous le n° D. 16-0148-A02, 12 août 2016 sous le n° D. 16-0148-A03 et 10 novembre 2016 sous le n° D. 16-0148-A04 (le "**Document de Référence 2015**" ou le "**DR 2015**") ;
- (b) Les Document de Référence 2016, comprenant les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197 (le "**Document de Référence 2016**" ou le "**DR 2016**") ;
- (c) L'actualisation A.01 du Document de Référence 2016, comprenant les états financiers consolidés audités du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2016 déposée auprès de l'AMF le 31 mars 2017 sous le numéro D.17-0197-A01 (l'"**A.01-2016**") ;
- (d) L'actualisation A.02 du Document de Référence 2016, comprenant notamment les éléments financiers de Crédit Agricole S.A au 31 mars 2017, déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2017 sous le numéro D.17-0197-A02 (l'"**A.02-2016**") ;
- (e) L'actualisation A.03 du Document de Référence 2016, comprenant notamment les éléments financiers de Crédit Agricole S.A au 30 juin 2017, déposée auprès de l'AMF le 10 août 2017 sous le numéro D. 17-0197-A03 (l'"**A.03-2016**") ;
- (f) **L'actualisation A.04 du Document de Référence 2016, comprenant notamment les éléments financiers de Crédit Agricole S.A au 30 septembre 2017, déposée auprès de l'AMF le 10 novembre 2017 sous le numéro D. 17-0197-A04 (l'"A.04-2016").**

2. Le tableau de concordance en lien avec le Garant aux pages 64 à 66 du Prospectus de Base est remplacé comme suit :

Le Garant

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2015 du DR 2016 de l'A.01-2016 de l'A.02-2016 de l'A.03-2016 de l'A.04-2016
2. Contrôleurs légaux des comptes	538 du DR 2016 273 de l'A.01-2016 85 de l'A.02-2016 252 de l'A.03-2016 98 de l'A.04-2016
3. Facteurs de risques	101 à 103 – 119 à 129 – 208 à 252 – 268 à 302 – 329 à 330 – 345 à 357 – 362 – 380 à 383 – 397 à 401 – 485 à 487 – 489 à 490 – 491 à 492 du DR 2016

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2015 du DR 2016 de l'A.01-2016 de l'A.02-2016 de l'A.03-2016 de l'A.04-2016
49 à 88 – 103 à 137 – 157 à 159 – 173 à 185 – 190 – 206 à 209 – 222 à 226 de l'A.01-2016 65 à 68 de l'A.02-2016 103 à 111 – 121 à 147 – 178 – 195 à 197 – 202 à 205 de l'A.03-2016 86 – 88 à 91 de l'A.04-2016	
4. Informations concernant le Garant	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	2 à 5 – 19 à 20 – 202 à 205 – 512 – 527 à 528 du DR 2016
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	21 à 32 – 366 à 370 - 527 du DR 2016 7 à 8 de l'A.01-2016
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	N.A.
5.1.3 Principaux marchés	24 à 32 du DR 2016 194 à 198 de l'A.01-2016 183 à 187 de l'A.03-2016
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	N.A.
6. Organigramme	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5 du DR 2016 2 à 6 de l'A.01-2016
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	308 à 309 – 433 à 449 – 481 à 482 du DR 2016 28 à 36 – 252 à 265 de l'A.01-2016 230 à 238 de l'A.03-2016
7. Informations sur les tendances	
7.2 Tendances susceptibles d'influencer sensiblement le Garant	2 à 3 – 202 – 452 du DR 2016 47 à 48 – 268 de l'A.01-2016 26 de l'A.03-2016
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	91 à 110 – 130 à 149 – 529 du DR 2016 70 à 71 de l'A.02-2016 247 à 250 de l'A.03-2016 94 à 95 de l'A.04-2016
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	93 - 146 du DR 2016
10. Principaux actionnaires	
10.1 Contrôle du Garant	5 – 10 à 11 – 90 – 147 du DR 2016 3 de l'A.01-2016 26 – 205 de l'A.03-2016 72 de l'A.04-2016

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2015 du DR 2016 de l'A.01-2016 de l'A.02-2016 de l'A.03-2016 de l'A.04-2016
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	11 du DR 2016
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant	
11.1 Informations financières historiques	306 à 505 du DR 2015 304 à 508 du DR 2016
11.2 États financiers	306 à 451 à 504 du DR 2015 304 à 452 – 456 à 506 du DR 2016
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	452 à 453 – 505 du DR 2015 453 à 454 – 507 à 508 du DR 2016
11.4 Date des dernières informations financières	304 du DR 2016
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	5 – 69 de l'A.02-2016 6 à 86 de l'A.03-2016 5 à 87 ; 93 de l'A.04-2016
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	147 - 250 à 252 - 398 à 400 du DR 2016 86 – 223 à 225 de l'A.01-2016 65 à 68 de l'A.02-2016 105 à 109 de l'A.03-2016 88 à 91 de l'A.04-2016
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	529 du DR 2016
12. Contrats importants	310 à 312– 463 à 464 - 527 à 536 du DR 2016 141 – 142 de l'A.01-2016
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	N.A.

N.A. : non applicable.

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 269 à 291 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. Les "Informations financières sélectionnées du Garant" de l'Elément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" sont supprimées et remplacées comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>						
		(Données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015 31/12/2015 (retraitées/ auditées)⁸	01/01/16 31/12/2016 (auditées)	01/01/16 30/09/2016 (non auditées)	01/01/2017 30/09/2017 (non auditées)	Variation 9M 2016⁹/ 9M 2017¹⁰ (non auditées)	Variation 9M 2016¹¹/ 9M 2017¹² (sous-jacent/non auditées)
		Compte de résultat						
	Produit net bancaire	17 194	16 853	12 275	13 983	13,9%	7,9%	
	Résultat brut d'exploitation	5 611	5 159	3 562	5 047	41,7%	19,1%	
	Résultat net	3 971	3 955	3 566	3 643	2,2%	34,7%	
	Résultat net du Groupe)	3 516	3 540	3,249	3,262	0,4%	36,6%	
		(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (retraitées/audit ées)¹³	31/12/2016 (auditées)	30/09/2017 (non auditées)			
	Total du Bilan	1.529,3	1.524,2	1.559,3				
	Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	698,2	729,1	740,8				
	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	645,2	634,2	669				
	Capitaux propres (part du Groupe)	53,8	58,3	58,0				
	Total capitaux propres	59,4	63,9	64,5				

⁸ Retraité de l'opération de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole S.A.

⁹ 01/01/2016 – 30/09/2016

¹⁰ 01/01/2017 – 30/09/2017

¹¹ 01/01/2016 – 30/09/2016 – Les informations au 30 septembre 2016 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (BPF/CR), de la plus-value VISA Europe (AHM), des soultes liability management (AHM), de l'opération Eureka (AHM), du liability management (LCL) et des provisions réseau LCL (BPF).

¹² 01/01/2017 – 30/09/2017 – Les informations au 30 septembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), de la provision épargne logement (BPF/LCL), de la provision épargne logement (BPF/CR), de la provision épargne logement (AHM), de l'ajustement du coût des passifs (BPF/CR), des soultes liability management (AHM), des coûts d'intégration de Pioneer (GEA), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

¹³ Retraité de l'opération de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole S.A.

		Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2015 (non audité)	31/12/2016 (non audité)	30/09/2017 (non audité)¹⁴
		Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,7 %	12,1 %	12,0%
		Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7 %	15,1 %	14,5%
		Bâle 3 Ratio global phasé	20,3 %	20,1 %	18,9%
		<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2016, autres que celles décrites, le cas échéant dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé (y compris les informations incorporées par référence)..</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 30 septembre 2017, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé (y compris les informations incorporées par référence).</p>			

2. Les "Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité" de l'Élément B.13 de la section B afférent au Garant Crédit Agricole S.A. sont supprimés et remplacés comme suit :

B.13	Événements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :	<p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Conformément à l'annonce faite le 12 septembre 2017, Crédit Agricole S.A. a annoncé, le 20 septembre 2017, la réalisation de la cession, par sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, d'une participation de 16,2 % dans la Banque Saudi Fransi qui a un impact positif de 17 points de base sur le ratio CET1 <i>fully-loaded</i> de Crédit Agricole S.A. et d'environ 5 points de base sur le ratio CET1 <i>fully-loaded</i> du Groupe Crédit Agricole.</p>
-------------	---	---

¹⁴ Incluant les impacts de l'intégration depuis le 3 juillet 2017 de Pioneer Investments dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale d'Amundi.

3. l'Elément B.17 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.17	Notations assignées à l'Emetteur ou à ses Titres / Notations assignées au Garant:	<p>Amundi Finance Emissions</p> <p>Sans objet. Ni l'Emetteur, ni les Titres ne feront l'objet d'une notation de crédit dans le cadre du présent Prospectus de Base.</p> <p>Crédit Agricole S.A.</p> <p>Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A/Perspective positive/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1 »).</p> <p>Moody's Investors Service Limited (« Moody's ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable (« Issuer Rating of A1/Stable outlook »).</p> <p>Fitch Ratings Limited (« Fitch ») attribuée à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).</p> <p>Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « Règlement ANC »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC.</p>
------	--	--

4. Un Elément B.19/B.17 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du Prospectus de Base est ajouté comme suit :

B.19/B.17	Principales activités du Garant :	Se reporter à l'Elément B.17 du résumé ci-dessus.
-----------	--	---

DEVELOPPEMENTS RECENTS

Le chapitre « Développements récents » en page 311 du Prospectus de Base est modifié par l'ajout des stipulations suivantes :

EN RELATION AVEC LE GRANT : COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Crédit Agricole S.A. annonce la réalisation de la cession d'une participation de 16.2% dans Banque Saudi Fransi à Kingdom Holding Company

Suite au communiqué de presse du 12 septembre 2017, Crédit Agricole S.A. annonce aujourd'hui la réalisation de la cession par sa filiale Crédit Agricole Corporate & Investment Bank S.A. («CACIB») d'une participation de 16,2% dans Banque Saudi Fransi («BSF») à Kingdom Holding Company («KHC»). Cette transaction a obtenu toutes les autorisations réglementaires.

Les termes et conditions de la transaction restent inchangés par rapport à ceux communiqués le 12 septembre 2017.

CACIB et J.P. Morgan ont agi en tant que conseils financiers. Clifford Chance et Abuhimed Al-Sheikh Al-Hagbani Law Firm («AS&H») en tant que conseils juridiques.

INFORMATIONS GENERALES

1. Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" et "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 316 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

« *Information sur les Tendances* »

- **Crédit Agricole S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2016 à la date du présent Supplément.

- **Amundi Finance Emissions**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2016 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Supplément.

Changement Significatif

- **Crédit Agricole S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 30 septembre 2017.

- **Amundi Finance Emissions**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin 2017. »

2. Le paragraphe « *Notation* » suivant est ajouté au chapitre "*Informations Générales*" en page 316 du Prospectus de Base :

« *Notation* »

- **Crédit Agricole S.A.**

Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« **Standard & Poor's** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de crédit à long terme et à court terme A/Perspective positive/A-1 (« long and short-term Issuer Credit Ratings of A/Positive outlook/A-1 »).

Moody's Investors Service Limited (« **Moody's** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation A1/Perspective stable (« Issuer Rating of A1/Stable outlook »).

Fitch Ratings Limited (« **Fitch** ») attribue à Crédit Agricole S.A. la notation de risque de défaut à long terme et à court terme A+/Perspective stable/F1 (« long and short-term Issuer Default Ratings of A/Stable outlook/F1 »).

Les notations incluses ou auxquelles il est fait référence dans le Prospectus de Base seront considérées, en vue de l'application du Règlement (CE) No. 1060/2009 relatif aux agences de notation (le « **Règlement ANC** »), comme ayant été attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch à la date d'enregistrement et ce conformément au Règlement ANC. Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont établies dans l'Union Européenne et ont été enregistrées en application du Règlement ANC. »

- **Amundi Finance Emissions**

Sans objet. »

RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions

90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :
Pierre Bosio

le 20 novembre 2017

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :
Jérôme Grivet

le 20 novembre 2017



Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 17-604 en date du 20 novembre 2017 sur le présent Deuxième Supplément au Prospectus de Base. Ce Deuxième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Premier Supplément et ce Deuxième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.